



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

Excusés : A. Broucke, G. Neury (pouvoir à L. Gabillon), C. Grange (pouvoir à S. Vincent), Y. Muet, P. Ponsard (pouvoir à B. Denis), Y. Ripet (pouvoir à O. Chanel)

Secrétaire de séance : B. Denis

DELIBERATIONS

- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques (SEDI) : Installation d'une borne de recharge électrique ; coût = 1 800 € environ ; le Conseil propose une durée de 4 ans d'exonération de parking. *(vote à l'unanimité)*
- Alimentation d'une exploitation agricole dans le cadre de l'article L332-8 (SEDI) : Mr Camut a racheté la ferme de Mr Rivoire et demande un raccordement électrique (raccordement + renforcement de réseau). Le prix de revient est estimé à 26 078 €, dont 24 638 € sont pris en charge par le SEDI, il reste donc 1 440 € à la charge de la Commune. *(vote à l'unanimité)*
- Conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social (annule et remplace la précédente) : une première délibération avait été votée lors du conseil municipal du 11 décembre 2015. Notre choix, lors de ce conseil, était de faire traiter les dossiers par le CCAS de Bourgoin-Jallieu et le suivi par le nouveau logiciel SNE (Service National d'Enregistrement). Cette décision n'ayant pas été relayée par les services de la CAPI et les délais dépassés pour rentrer dans ce mode de fonctionnement, nous devons gérer les dossiers de demandes de logement au niveau de la Commune. A cet effet, les secrétaires de la Commune suivront une formation à la CAPI, gratuitement. (3 abstentions – 2 votes contre – 7 votes pour)
- Avenant à la convention de l'adhésion au service commun « LA CAPSULE » tarif 2016 : c'est une base de données en évolution constante à laquelle on se réfère fréquemment ; en 2015 l'adhésion coûtait 256,23 € et se montera en 2016 à 281,03 €. *(vote à l'unanimité)*
- Transfert de compétence « Mobilier urbain lié au transport public de voyageurs » entre la CAPI et les communes membres : le transfert se fait des communes vers la CAPI. *(vote à l'unanimité)*
- Régularisation horaire d'un poste d'agent technique titulaire : 1h30 hebdomadaires comptées jusqu'à présent en heures complémentaires seront intégrées dans son contrat soit 60,84 heures annualisées au lieu de 54,10 heures. *(vote à l'unanimité)*
- Signature d'une convention pour la récupération d'un terrain communal : conformément à l'article L411-32 du code rural, une indemnité de 5 090 € est accordée à l'exploitant agricole de la parcelle à qui le terrain était loué. *(vote à l'unanimité)*

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Intervention de la Croix Rouge le 25 mars : expérience intéressante. Une situation réaliste a été proposée : simulation d'un accident lors d'une course cycliste. Les participants ont apprécié.
- Réunion du CCAS pour finaliser l'organisation du repas du 10 avril.
- Bilan journée propre du 2 avril : merci aux 49 personnes présentes. Beaucoup moins de déchets que l'année précédente.

INFORMATIONS :

- Commémoration du 8 mai : rendez-vous à 9h00
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 13 mai